

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01742
Numéro SIREN : 878 473 727
Nom ou dénomination : 2 FA

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2019 sous le numéro de dépôt 20977

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/20977

Type d'acte : Acte sous seing privé
Constitution

Déposant :

Nom/dénomination : 2 FA

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 878 473 727

N° gestion : 2019 B 01742



M. M. M.



Greffe du tribunal de commerce d'Angers

BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02

09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30

Téléphone : 02.41.87.89.30

www.greffe-tc-angers.fr - www.infogreffe.fr

EC/2019 B 01742

FICAMEX

2 RUE BRIENT 1ER

44110 CHÂTEAUBRIANT

Nos références : EC/2019 B 01742

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée à associé unique 2 FA

LA MENANTAIE

LA CORNUAILLE

49370 VAL D'ERDRE-AUXENCE

SIREN : 878 473 727

N° de gestion : 2019 B 01742

Le greffier soussigné constate le 23/10/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/20977, des actes et pièces suivants :

- Liste des souscripteurs - 16/10/2019
 - Constitution
- Attestation de dépôt des fonds - 16/10/2019
 - Constitution
- Acte sous seing privé - 16/10/2019
 - Constitution

Récépissé délivré le 28/10/2019

Le greffier

ME PAILLE



M. Paille

N° TVA intra. FR11317782605 - IBAN FR76 3004 7142 9900 0213 0720 131
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque des honoraires est accepté
SIREN : 317 782 605 R.C.S ANGERS - N° TVA intracommunautaire : FR11317782605
IBAN : FR7630047142990002130720131 CMCIFRPP



M. Paille

LE 23 OCT. 2019

2 FA
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : La Menantaie La Cornuaille
49370 VAL D'ERDRE AUXENCE

STATUTS

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Fabrice FAUVEL
demeurant La Menantaie La Cornuaille, 49370 VAL D'ERDRE AUXENCE
né le 23/08/1972 à NEVERS

de nationalité française

lié par un pacte civil de solidarité déclaré conjointement en date du 29 octobre 2007 au greffe du tribunal d'instance de SEGRE avec Madame Morgane ARZUL, née le 19 mai 1978 à GUINGAMP, de nationalité française,

Ci-après dénommé "l'associé unique",

A établi, ainsi qu'il suit, les statuts de la société par actions simplifiée unipersonnelle qu'il a décidé d'instituer.

ARTICLE 1 - FORME

Il est formé par l'associé unique propriétaire des actions ci-après créées une société par actions simplifiée régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

Elle fonctionne sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

Elle ne peut procéder à une offre au public de ses titres mais peut néanmoins procéder à des offres réservées à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Les activités de marchand de biens relatives à l'acquisition, l'administration et la revente de tous immeubles et biens immobiliers, la construction et la rénovation en vue de leur commercialisation de tous immeubles à usage d'habitation ou autres.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

FF



M. C. L.

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : "2 FA".

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : La Menantaie La Cornuaille 49370 VAL D'ERDRE AUXENCE.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Lors de la constitution, l'associé unique, soussigné, apporte à la Société :

Apports en numéraire

Une somme en numéraire d'un montant total de deux mille (2 000 euros), correspondant au montant du capital social et à 200 actions d'une valeur nominale de dix (10 euros) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi en date du 15 octobre 2019 par la banque CREDIT MUTUEL 27 Place Aristide Briand 49500 Segré-en-Anjou Bleu, dépositaire des fonds, sur présentation de l'état de souscription mentionnant la somme versée par l'associé unique.

Cette somme de 2 000 euros a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation, à ladite banque.

FF

M. C. L.

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/20977

Type d'acte : Attestation de dépôt des fonds
Constitution

Déposant :

Nom/dénomination : 2 FA

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 878 473 727

N° gestion : 2019 B 01742



M. M. M.

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SEGRE HAUT ANJOU, 27 PLACE ARISTIDE BRIAND SEGRE 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

Fabrice FAUVEL, représentant de la société 2 FA S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe LIEU DIT LA MENANTAIE LA CORNUAILLE 49440 VAL D ERDRE AUXENCE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Fabrice FAUVEL	200	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

15489 15489 00090699001 16

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 octobre 2019

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

François BOURNY
Chargé de Clientèle
francois.bourny@creditmutuel.fr

JST14

Caisse de Crédit Mutuel

de SEGRE HAUT ANJOU

27, Place Aristide Briand - SEGRE - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

☎ 0820 360 054 (Service 0,12 € TTC/min + Prix Appel)

Fax 02 41 94 96 79 - Angers 314 025 206

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/20977

Type d'acte : Liste des souscripteurs
Constitution

Déposant :

Nom/dénomination : 2 FA

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 878 473 727

N° gestion : 2019 B 01742



M. M. M.

LE 23 OCT. 2019

Liste des souscripteurs à la constitution

SASU		2 FA	
Siège social :		La Menantaie La Cornuaille 49370 VAL D ERDRE AUXENCE	
Société par actions simplifiée unipersonnelle		Code APE :	
Au capital de 2 000,00 euros répartis en : 200 Actions nominatives ordinaires (0 voix) d'une valeur nominale de 10 euros			
Droits sociaux de numéraire : 200		Libérés à concurrence de : 100.00 %	
Droits sociaux d'apports : 0			

Répartition des droits sociaux de numéraire			Etat des versements	
Nom ou dénomination	Droits sociaux souscrits	Nominal des droits sociaux souscrits	Montant des versements	
M. FAUVEL Fabrice	Actions nominatives ordinaires (0 voix)	200	2 000,00	2 000,00
Total des actions souscrites		200		
Total du montant de ces actions			2 000,00	
Total des versements effectués				2 000,00

Le présent état constatant la souscription de 200 droits sociaux de la SASU 2 FA, ainsi que le versement de la totalité du montant nominal desdites actions, soit la somme de 2 000,00 euros, est certifié exact, sincère et véritable par Fabrice FAUVEL, fondateur de la société.

Fait à : VAL D'ERDRE AUXENCE
le : 16/10/2019




M. Fauvel